



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Bruno Fasel-Roggo

QA 3401.11

Mesures à l'hôpital cantonal – Gynécologie

I. Question

J'ai été surpris par l'information qu'à partir de fin août, l'admission à la maternité de l'hôpital cantonal n'était possible, car je suis d'avis que cet établissement est une institution de santé capitale et représente le fleuron de l'hôpital fribourgeois (HFR).

C'est pourquoi je prie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. A quel moment le Conseil d'Etat a-t-il été informé par la direction de l'HFR de la fermeture de la maternité ?
2. La raison principale en est-elle la pénurie des médecins ou s'agit-il d'un problème de conduite de la direction, respectivement de l'organe dirigeant de l'hôpital ?
3. Une information en temps utile n'aurait-elle pas permis (voire obligé) d'entreprendre les démarches nécessaires pour résoudre le problème actuel ?
4. Qu'en est-il des sages-femmes et du personnel soignant de la maternité ?
5. Les deux médecins de la maternité, auront-elles droit à une indemnité ? Si oui, combien ?
6. Quid de l'avenir de la maternité ?

18 août 2011

II. Réponse du Conseil d'Etat

Devant le manque de personnel médical au sein de la clinique de gynécologie-obstétrique et la difficulté de recruter un remplaçant pour les deux médecins cheffes en partance, l'HFR ne pouvait plus garantir une prise en charge de qualité et a dû prendre la décision d'une fermeture momentanée. Finalement, les efforts consentis depuis des mois par l'HFR et la Direction de la santé et des affaires sociales ont porté leur fruit et un médecin chef a été choisi le 24 août 2011. L'annonce de cette venue a débloqué la situation et permis d'éviter une fermeture provisoire de la maternité grâce à la solidarité des médecins installés et des autres partenaires externes, ainsi qu'à la flexibilité du personnel de l'HFR et de ses médecins agréés.

Pour les questions précises posées par le député Bruno Fasel, le Conseil d'Etat est en mesure de répondre comme suit :

1. *A quel moment le Conseil d'Etat a-t-il été informé par la direction de l'HFR de la fermeture de la maternité?*

Le Conseil d'Etat dans son ensemble a été informé à plusieurs reprises de la situation difficile du service de gynécologie-obstétrique de l'HFR – Hôpital cantonal. La situation du service faisait par ailleurs depuis plusieurs mois partie des dossiers prioritaires du Conseil d'administration.

2. *La raison principale en est-elle la pénurie des médecins ou s'agit-il d'un problème de conduite de la direction, respectivement de l'organe dirigeant de l'hôpital?*

Comme tous les établissements hospitaliers suisses, l'HFR est confronté au problème de pénurie de médecins. La gynécologie-obstétrique n'est pas la seule spécialité médicale touchée par cette problématique. Dès la réception de la résiliation du contrat des deux médecins cheffes en gynécologie-obstétrique en mai 2011, la Direction de l'hôpital fribourgeois s'est activement mise à la recherche d'un nouveau médecin chef. Le délai pour les annonces était fixé à fin juin. Plusieurs candidatures sont parvenues. Le choix s'est porté sur un candidat en date du 24 août 2011, après les indispensables entretiens et visites d'usage. Ce candidat a commencé le 1^{er} octobre grâce à la bonne collaboration avec l'Hôpital Universitaire de Genève.

Mais le problème ne s'est pas situé uniquement au niveau des médecins cadres. En effet, à la démission des deux médecins cheffes s'est ajouté le fait qu'elles n'avaient pas réussi à recruter suffisamment de médecins chefs de clinique pour assurer le maintien des prestations au moment de leur départ. Il était dès lors quasiment impossible de trouver des chefs de clinique acceptant de venir travailler sans que soit connu le nouveau médecin chef. Malgré tous les efforts entrepris, en collaboration aussi avec les hôpitaux universitaires voisins, il n'a pas été possible de disposer de suffisamment de médecins pour assurer la continuité de l'activité avec toute la sécurité voulue. Aujourd'hui l'équipe de gynécologie-obstétrique de l'HFR – hôpital cantonal est au complet et la clinique fonctionne à la grande satisfaction des patientes. Une expertise externe a été mandatée par le Conseil d'administration afin d'analyser la succession d'évènements qui a conduit à la réduction d'activité, de tirer des enseignements de ce qui s'est passé et d'émettre des recommandations pour éviter qu'une telle situation puisse se répéter. D'autre part, après 5 années de fonctionnement, le Conseil d'administration réfléchit sur les améliorations à apporter à la gouvernance de l'HFR.

3. *Une information en temps utile n'aurait-elle pas permis (voire obligé) d'entreprendre les démarches nécessaires pour résoudre le problème actuel?*

Le manque de médecins gynécologue-obstétriciens et d'ailleurs d'autres médecins spécialistes est un problème général en Suisse. La situation spécifique du service de gynécologie-obstétrique faisait l'objet d'un suivi attentif de la part de la Direction et du Conseil d'administration de l'HFR depuis plusieurs mois déjà.

4. *Qu'en est-il des sages-femmes et du personnel soignant de la maternité?*

Contrairement à ce qui a été relaté dans la presse, le personnel prévu pour l'Hôpital Daler a été transféré et le personnel restant sur le site de Fribourg a continué d'assumer les consultations, les urgences et les accouchements. Depuis l'arrivée du nouveau médecin chef, toute l'activité a repris et le personnel est retourné à son lieu de travail habituel.

5. Les deux médecins de la maternité, auront-elles droit à une indemnité ? Si oui, combien?

Non, les deux médecins cheffes n'ont pas reçu de compensations financières. Aucun arrangement particulier n'a été convenu. Il n'y a pas de raison qui justifie le paiement d'une indemnité quelconque, puisqu'elles ont elles-mêmes résilié leur contrat.

6. *Quid de l'avenir de la maternité?*

Durant le mois de septembre, l'ancien médecin chef du service de gynécologie-obstétrique, appuyé par différents médecins libre-praticiens en gynécologie-obstétrique, et les médecins chefs de clinique encore en activité ont assuré l'activité obstétricale. Au mois d'octobre le nouveau médecin chef est entré en activité et, depuis, il a pu compléter son équipe en médecins cadres et chefs de clinique. L'HFR dispose d'une équipe performante qui offre une prise en charge de qualité.

Le Conseil d'Etat tient à remercier toutes les personnes qui ont collaboré pour trouver une solution au problème auquel était confronté l'HFR.

30 mai 2012